FICHE D'ATTRIBUTION_ MARCHÉ PUBLIC D'URGENCE

Le présent marché est soumis aux dispositions des 17 à 22 de la LOI n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte

1. Identification de l'acheteur

VILLE DE MAMOUDZOU
Boulevard Halidi Sélémani - BP 01
97600 MAMOUDZOU
Tél : 0269 66 50 10 / Fax : 0269 63 91 34
Adresse internet : https://www.mamoudzou.yt/ma-ville/les-services-municipaux/marches-publics-1/
Siret : 20000883700011

Adresse du profil d'acheteur :

Profil acheteur : https://www.marches-securises.fr/

2. Identification du marché

Intitulé du marché :

CONSTRUCTION DE 2 SALLES DE CLASSES EN MODULAIRE A KAWENI T6

Description des prestations : *(Brève description des prestations/liste des lots)*

Sans allotissement en application de l'article 18 de la loi n°2025-176 d'urgence pour Mayotte.

Catégorie :

- ☒ Travaux
- ☐ Fournitures
- ☐ Services

Procédure de passation :

- ☒ Article 17 - I : Sans publicité, avec mise en concurrence
- ☐ Article 17 - II : Sans publicité, sans mise en concurrence

Motif de recours à la procédure dérogatoire :

Il s'agit de la reconstruction avec adaptation de deux salles modulaires qui ont été impactées par le cyclone Chido. Le marché concerne des travaux visés au I de l'article 17 de la loi n°2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte, ainsi qu'aux articles 7 et 8 de la même loi. La procédure est lancée en lot unique selon l'article 18 de la loi n°2025-176 d'urgence pour Mayotte.

Nombre d'offres reçues :

4 plis reçu, dont 1, hors délai.

3. Attributaire

Nom de l'attributaire :

SAS I2M INDUSTRIE MODULAIRE DE MAYOTTE
Majicavo Lamir, Route Nationale 1, 97600 KOUNGOU

— VILLE DE —
MAMOUDZOU

SIRET : 904 341 112 00012
Tél : 06 39 95 14 67 / Courriel : direction@i2m.yt

Forme du titulaire :
☒ Titulaire unique
☐ Groupement d'opérateur économique

4. Données financières et techniques

Montant attribué :
(En euros HT – montant total du marché ou du lot concerné)
269 001,27 €

Nombre d'offres reçues : 3
(Nombre total de soumissionnaires ayant répondu à la consultation)
3 offre ont été analysées, et un pli arrivé hors délai.

Date de notification / signature :
(Date officielle de l'attribution)
Décision d'attribution signé le **09/09/2026**

Durée ou délai d'exécution :
8 semaines selon planning

5 – Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication à la préfecture de Mayotte : Le 18/09/2026

Date d'envoi du présent avis à la publication à l'établissement public de reconstruction de Mayotte : Le 18/09/2026

Signé le 17/09/2026 par
le Maire
Ambdilwahedou SOUMAÏLA

Le Maire de la Commune de Mamoudzou
Ambdilwahedou SOUMAÏLA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MAMOUDZOU (MAYOTTE)